

# Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac



Essaim de Grands murins (*Myotis myotis* (Borkhausen, 1797))

## Document d'objectifs

Validé par le comité de pilotage du 18 avril 2002



Opérateur local : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin  
Chargé de mission Natura 2000 : Yvan GRUGIER

# Sommaire

<b>Natura 2000 en résumé et origine de la proposition d'intégrer le site de la « Mine de Chabannes et des Souterrains des Monts d'Ambazac » au réseau européen.....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation générale du site.....</b>	<b>2</b>
<b>I) Situation géographique globale.....</b>	<b>3</b>
<b>II) Quelques mots sur les communes concernées.....</b>	<b>4</b>
A) Ambazac.....	4
1) Informations générales.....	4
2) Eléments d'histoire.....	4
B) Razès.....	4
1) Informations générales.....	4
2) Eléments d'histoire.....	4
C) Saint-Sylvestre.....	5
1) Informations générales.....	5
2) Eléments d'histoire.....	5
<b>III) Composantes du site représentant un intérêt pour les chauves-souris.....</b>	<b>6</b>
A) Gîtes d'hibernation.....	6
1) Localisation.....	6
2) Nature.....	6
B) Gîtes de reproduction.....	9
C) Terrains de chasse.....	9
<b>IV) Situation du site par rapport à l'inventaire Z.N.I.E.F.F.....</b>	<b>9</b>
<b>V) Surface du site.....</b>	<b>14</b>
<b>VI) Contexte géologique.....</b>	<b>14</b>
A) Vue d'ensemble des Monts d'Ambazac.....	14
B) Gros plan sur les sites d'hibernation.....	14
C) Activités minières dans les Monts d'Ambazac.....	16
1) Carrières de pegmatites.....	16
2) Mines d'uranium.....	17
3) Mines d'or.....	17
<b>VII) Contexte agro-sylvo-pastoral.....</b>	<b>19</b>
<b>VIII) Contexte touristique.....</b>	<b>19</b>

<b>Espèces et Habitats</b> .....	<b>20</b>
<b>I) Présentation des espèces de Chiroptères recensées sur le site</b> .....	<b>21</b>
A) Espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».....	21
1) Famille des Rhinolophidés.....	21
2) Famille des Vespertilionidés.....	26
B) Espèces non inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».....	37
<b>II) Présentation des habitats et de leur intérêt écologique</b> .....	<b>48</b>
A) Gîtes d'hibernation.....	48
B) Gîtes de reproduction.....	90
<b>III) Habitats de chasse</b> .....	<b>102</b>
A) Etat des connaissances sur les activités de chasse du Grand murin.....	102
1) Habitats exploités.....	102
2) Rayon de chasse.....	103
3) Régime alimentaire.....	103
4) Comportement en chasse.....	103
B) Etudes des territoires de chasse autour des deux colonies de mise bas.....	103
1) Protocole d'identification des habitats de premier intérêt.....	103
a) Rayon d'étude.....	104
b) Supports de travail.....	104
c) Caractérisation des habitats.....	104
c-1) Définition du sous-type d'habitats dominant.....	104
c-2) Définition de l'indice de mosaïcité.....	106
d) Exploitation des résultats.....	106
d-1) Hiérarchisation des sous-types d'habitats.....	106
d-2) Hiérarchisation des indices de mosaïcité.....	107
d-3) Hiérarchisation des couples « sous-type d'habitat/indice de mosaïcité ».....	107
2) Résultats.....	108
a) Commentaires préliminaires.....	108
b) Rendu au terme du travail de terrain et de la saisie cartographique.....	108
c) Analyse des cartes et des diagrammes par secteurs.....	113
c-1) Sous-types d'habitats.....	113
c-2) Cartes de classement des habitats.....	113
d) Critiques sur la méthode.....	114

## **Contexte socio-économique.....115**

<b>I) Statut et usages des gîtes à chauves-souris.....</b>	<b>116</b>
A) Gîtes d'hibernation.....	116
1) Statut foncier.....	116
2) Usages actuels.....	116
3) Fréquentation.....	116
4) Bilan des contacts pris avec les propriétaires.....	116
a) Organisation des rencontres.....	116
b) Coopération des propriétaires.....	118
c) Objectifs des propriétaires quant à l'utilisation de leur souterrain.....	118
B) Gîtes de reproduction.....	119
1) Statut foncier et usages.....	119
2) Bilan des contacts pris avec les propriétaires.....	119
3) Fréquentation.....	119
<b>II) Activités humaines.....</b>	<b>120</b>
A) Agriculture au sein des territoires de chasse des chauves-souris.....	120
1) Quelques chiffres tirés des trois derniers recensements agricoles.....	120
2) Commentaires par rapport aux exigences du Grand murin.....	120
B) Sylviculture au sein des territoires de chasse des chauves-souris.....	122
1) Place de la sylviculture sur les communes d'Ambazac et de Razès.....	122
2) Plans Simples de Gestion.....	122
3) Commentaires par rapport aux exigences du Grand murin.....	123
C) Chasse.....	126
D) Pêche.....	126
1) Pêche en milieu lothique.....	126
a) Ambazac.....	126
b) Razès.....	126
c) Saint-Sylvestre.....	127
2) Pêche en milieu lenthique.....	127
a) Ambazac.....	127
b) Razès.....	127
c) Saint-Sylvestre.....	127
3) Recommandation quant à la pratique de la pêche.....	127
E) Tourisme vert.....	127
1) Randonnées.....	127
a) Tracés des chemins communaux.....	127
b) Impact possible sur la fréquentation des gîtes.....	129
2) Autres activités proches de la nature.....	129
<b>III) Intercommunalité.....</b>	<b>129</b>
A) Communautés de communes.....	129
B) Syndicats intercommunaux.....	131
1) Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe.....	131
2) Syndicat Intercommunal d'Equipements et de Programmation de l'Agglomération de Limoges.....	131
a) Vers une adhésion de Razès aux côtés d'Ambazac.....	131
b) Impact possible sur les territoires de chasse du Grand murin.....	132
c) Autre structure intercommunale.....	132
d) Pays.....	133

<b>Mesures de gestion.....</b>	<b>134</b>
<b>I) Fermeture et sécurisation des gîtes d'hivernation.....</b>	<b>135</b>
A) Principes généraux de fermeture.....	135
1) Fermeture au moyen de tubes horizontaux.....	135
2) Fermeture au moyen d'une porte-grille.....	136
B) Examen des sites d'hivernation au cas par cas.....	137
<b>II) Aménagement des gîtes de reproduction.....</b>	<b>137</b>
A) Recommandations valables pour les deux gîtes de reproduction des chauves-souris.....	137
B) Examen des sites de reproduction au cas par cas.....	137
<b>III) Préservation et amélioration des habitats de chasse.....</b>	<b>138</b>
A) Dispositions réglementaires.....	138
B) Habitats forestiers.....	138
1) Reboisement des surfaces touchées par la tempête.....	138
2) Mise en œuvre d'opérations éligibles dans le cadre de la directive DERF/SDF/C2000-3021.....	138
3) Mise en œuvre d'opérations d'intérêt pour le Grand murin.....	138
C) Surfaces agricoles ou en déprise.....	138
D) Remarques d'ordre général.....	138
<b>IV) Suivi des populations et animation du document d'objectifs.....</b>	<b>138</b>
 <b>Synthèse.....</b>	 <b>223</b>
 <b>Bibliographie.....</b>	 <b>227</b>

Ce travail a bénéficié de l'aide précieuse des membres du G.M.H.L., en particulier :

- de Michel BARATAUD ;
- d'Isabelle CHARISSOU ;
- de Romuald DOHOGNE ;
- de Chrystèle DURUDAUD ;
- de Sébastien GENEST ;
- de Guy LABIDOIRE ;
- de Frédéric LEBLANC ;
- de Serge MAZAUD ;
- d'Audrey VAINÉ ;
- des bénévoles présents chaque hiver pour participer aux comptages ;
- des propriétaires des sites.

et de membres du personnel de la Direction Régionale de l'ENvironnement du Limousin, notamment :

- de Pierre RIGONDAUD ;
- de Patrice DELBANCUT.

M. Didier BRANCA (C.R.P.F.), Mlle Céline BOYARD (Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne) et Mme Catherine RIGONDAUD (D.D.A.F.) ont également permis de faire avancer les débats.

## **Natura 2000 en résumé et origine de la proposition d'intégrer le site de la « Mine de Chabannes et des Souterrains des Monts d'Ambazac » au réseau européen**

En réponse à la dégradation continue des habitats naturels et à la menace de disparition pesant sur bon nombre d'espèces sauvages, sur le territoire européen des Etats membres, le Conseil des communautés européennes adoptait, le 21 mai 1992, la **directive « Habitats »**. Cette directive impose à chaque état de communiquer une liste de sites remarquables, identifiables comme tels selon des critères définis dans le texte, en vue de mettre en place un réseau écologique européen cohérent : le réseau « **Natura 2000** ». En réponse, la Commission européenne se doit de retourner à l'état membre émetteur les observations inspirées par la proposition et surtout de valider, ou non, le classement du site en **Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C.)**. Il devient alors possible à l'état membre, et uniquement à cette condition, de désigner le site concerné en **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** ou de **Protection (Z.S.P.)**, espaces naturels dont le réseau se composera.

Le but premier de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, conserver les habitats, la faune et la flore, *tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable* et n'a pas pour vocation, par conséquent, à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite. Au contraire, comme il est souligné dans le troisième paragraphe introductif, *le maintien de la biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines.*

L'Etat français a choisi d'accompagner l'acte de désignation officielle d'un site en Zones Spéciales de Conservation d'un **document d'objectifs**. Le présent rapport compte parmi l'un d'entre eux. Ce type de document, résultant d'un travail concerté avec les acteurs locaux, doit souligner les contraintes imposées par le contexte local, en soulevant les exigences économiques, sociales et culturelles, mais également constituer le document de référence pour la préservation du milieu concerné.

A l'heure actuelle (octobre 2001), la surface totale des sites proposés à la Commission européenne représente 5% de l'étendue du territoire national, contre 1% seulement en Limousin, soit 17 236 Ha. Sur ces 17 236 Ha, 65% se trouvent en Corrèze, 23% en Creuse et 12% en Haute-Vienne.

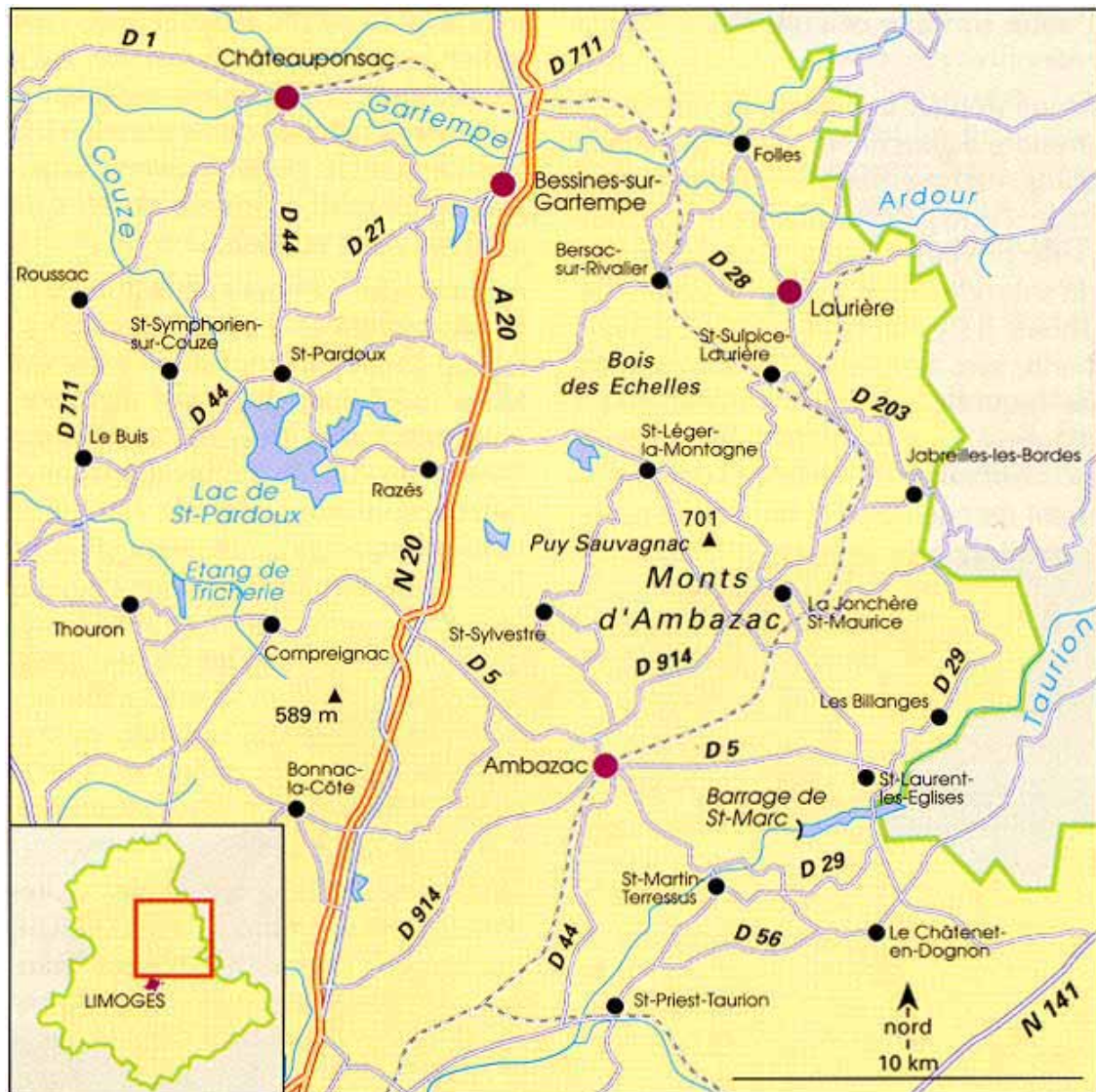
Le site des Monts d'Ambazac est proposé pour intégrer le réseau Natura 2000 en raison de son importance pour les Chiroptères, et notamment pour des espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».

# **Présentation générale du site**

## I) Situation géographique globale

L'ensemble du site s'étend sur une zone de faibles reliefs appelés les Monts d'Ambazac. Situés à peine à une vingtaine de kilomètres au nord de Limoges (voir carte n°1), ils s'étendent grossièrement entre la Gartempe au nord, le Taurion au sud, Saint-Pardoux (Haute-Vienne) à l'ouest et Saint-Goussaud (Creuse) à l'est.

Ce massif, dont la majeure partie est comprise entre 400 et 700 m, culmine à 701 m avec le Puy de Sauvagnac. Les précipitations sont relativement abondantes du fait du relief (précipitations comprises 1000 et 1200 mm par an, contre 770 mm en moyenne en France), tout comme le nombre de jours de gelée par an, même si la température annuelle moyenne varie entre 8°C et 11°C selon les endroits.



Carte n°1. Les Monts d'Ambazac (source : Le guide de la Haute-Vienne, 1995)

## II) Quelques mots sur les communes concernées

Le site s'inscrit sur le territoire de trois communes, toutes situées en Haute-Vienne : Ambazac, Razès et Saint-Sylvestre.

### A) Ambazac

#### 1) Informations générales

Situé à une altitude moyenne de 447 m, ce chef-lieu de canton se trouve au pied des monts d'Ambazac, compte près de 5000 habitants et s'étend sur 5783 ha.

#### 2) Eléments d'histoire (source : topoguide du Pays d'Ambazac)

Il semble qu'Ambazac doive son nom à un vaste domaine gaulois, devenu gallo-romain ; les vestiges d'une importante villa de ce style furent notamment découverts au début du siècle.

La cité se développe à l'époque franque avec l'apparition d'un monastère voué à Saint-Antoine, dont la source « Saint-Antoine », récemment mise en valeur, constitue le seul témoin. Ce monastère est ensuite rattaché à celui des Augustins de Limoges, qui dépendait de l'ordre des Bénédictins ; il disparaît vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En 1076, Etienne, fils du comte de Thiers, se retire dans la forêt de Muret. Rejoint par plusieurs disciples, il crée un ermitage et fonde ce qui deviendra l'ordre de Grandmont (voir histoire de Saint-Sylvestre). Mort en 1124, il est canonisé en 1188 sous le nom de Saint-Etienne de Muret. L'église actuelle d'Ambazac fut construite sur l'emplacement de la chapelle du monastère.

### B) Razès

#### 1) Informations générales

La commune de Razès se trouve à 25 km au nord de Limoges. Traversée par l'A20, elle se trouve à 20 mn de la capitale régionale. Razès s'étend sur 2414 ha et compte 1020 habitants. Elle est arrosée par la Couze et son altitude moyenne est de 450 m.

#### 2) Eléments d'histoire (source : plaquette de présentation publiée par la municipalité)

Selon certaines thèses historiques accréditant un témoignage de Ptolémée, Razès aurait été, à l'origine, la première capitale des « Lemovikes » (habitants des marais, nom tiré de leur pays d'origine la Finlande) sous le nom de Ratiastum (*Ratis* : barque, ville des limousins de la barque). Cette thèse s'appuie notamment sur la découverte, au XIX<sup>e</sup> siècle, au sein de la commune, de tombeaux souterrains, ossements, monuments mégalithiques, et divers objets pouvant être datés de cette époque.

Razès aurait été un *oppidum* gaulois, avant l'arrivée des Romains en Gaule.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Razès, dénommé *Castrum de Resesse* (camp de retranchement) était une « Cure » dépendant de la cathédrale de Limoges. De cette époque date la construction de l'église, située dans le bourg.

Détruit à la Révolution française, le Castrum datant du Moyen-âge, et construit sur la butte, était constitué d'une motte, d'une ligne de défense, et de deux basse-cours. La famille de Razès éteinte depuis le XVIIe siècle, était une des plus illustres du Limousin.

A Razès est né Edgard CRUVEILHIER, qui fut radio-navigant de Jean MERMOZ et disparu avec lui en 1936, à bord de « *La Croix du Sud* », comme l'atteste la plaque commémorative apposée sur la Mairie.

## **C) Saint-Sylvestre** (source : plaquette de présentation publiée par la municipalité)

### **1) Informations générales**

Avec un relief prononcé très boisé, cette commune s'étend sur 3091 ha pour une altitude moyenne de 600 m, sa population compte 725 habitants, répartie dans une trentaine de hameaux ou écarts. Sa partie ouest chevauche l'A20, ce qui facilite le déplacement vers la capitale régionale et vers Paris.

Saint-Sylvestre compte une dizaine d'étangs, la plupart semble-t-il construits à l'époque de l'abbaye de Grandmont, les deux plus importants, La Crouzille et Gouillet, sont la propriété de la ville de Limoges.

### **2) Eléments d'histoire**

Sur cette commune se trouve le site de la célèbre abbaye de Grandmont qui rayonna en France et à l'étranger du XIIe au XVIIIe siècle. Saint-Etienne de Muret, dont le buste reliquaire est exposé en l'église paroissiale, y fonda l'Ordre de Grandmont en 1076.

Peu avant la Révolution, l'Ordre fut supprimé, les bâtiments rasés en totalité, le trésor dispersé dans les églises du diocèse. Aujourd'hui subsistent une petite chapelle construite avec les pierres de l'abbaye détruite et ça et là quelques pierres de taille.

Saint-Sylvestre, c'est le nom du pape du IVe siècle, patron des carriers et des tailleurs de pierre.

C'est aussi le pays du granit limousin qui a généré toute une activité liée à la pierre. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, les carrières de granit étaient connues depuis fort longtemps mais elles ont acquis une extension particulière dès qu'il est apparu que les besoins de la ville de Limoges en pierres de taille constituaient un débouché rémunérateur. En effet, de nombreux bâtiments importants de Limoges sont construits avec le granit de Saint-Sylvestre (préfecture, hôtel de ville par exemple). Dès les années 1880, les carrières ont été exploitées systématiquement. Au recensement de 1886, on dénombre plus de 120 carrières pour 1700 habitants. Dans certains villages comme Fanet, La Borderie, tous les cultivateurs étaient aussi carriers. Ces blocs de granit étaient transportés à Limoges uniquement pendant la nuit par attelages bovins. Il faut dire qu'à Saint-Sylvestre, il n'y a pas eu d'exploitation mécanique du granit.

Egalement à la même époque était pratiquée la fabrication de la toile en lin et chanvre. Dans le village de Grandmont, plusieurs tisserands y exerçaient ce métier. Cette activité a pris fin au lendemain de la dernière guerre puisque, après celle-ci, un seul tisserand subsistait.

Il y a maintenant plus d'un demi-siècle, le Commissariat à l'Energie Atomique entreprenait à Saint-Sylvestre le plus gros chantier de prospection et d'exploitation de minerai d'uranium, le bassin minier de La Crouzille était né, avec une première extraction au Puy Henriette. Toutes ces activités ont cessé depuis plusieurs années.

### **III) Composantes du site représentant un intérêt pour les chauves-souris**

Le site regroupe tout un ensemble de cavités d'origines diverses, richement occupées en période d'hibernation, deux maisons dans lesquelles se sont installées deux colonies importantes de Grands murins et des paysages diversifiés autour des deux colonies de mise bas, offrant les territoires de chasse adéquats pour les individus.

#### **A) Gîtes d'hibernation**

Sur l'étendue des deux communes consultées, 10 sites, dont 1 majeur, abritent des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats », et pour certains en effectifs conséquents.

##### **1) Localisation**

Les 10 sites d'hibernation proposés se répartissent pour moitié sur la commune d'Ambazac, pour l'autre moitié sur la commune de Saint-Sylvestre. Les cartes n°2 et n°3 précisent leur emplacement.

Les 5 gîtes présents sur la commune de Saint-Sylvestre se trouvent aux lieux-dits :

- **Chabannes**, situé à 3 km à l'ouest du centre du bourg ;
- **Barlette**, situé à 2 km à l'est du centre du bourg ;
- **La Barre** (2 gîtes), situé à 1,5 km au nord-ouest du centre du bourg ;
- **Larmont**, situé à 2 km au sud-est du centre du bourg.

Ceux compris sur le territoire de la commune d'Ambazac se localisent respectivement aux lieux-dits :

- **Laurière**, près du hameau des Courrières, situé à 4 km à l'ouest du centre du bourg ;
- **Chédeville** (2 gîtes), situé à 2 km au nord-nord-ouest du centre du bourg ;
- **Les Forêts**, situé à 1 km au sud-ouest du centre du bourg ;
- **Forêt-Vieille**, situé à 4 km au nord-est du centre du bourg.

##### **2) Nature**

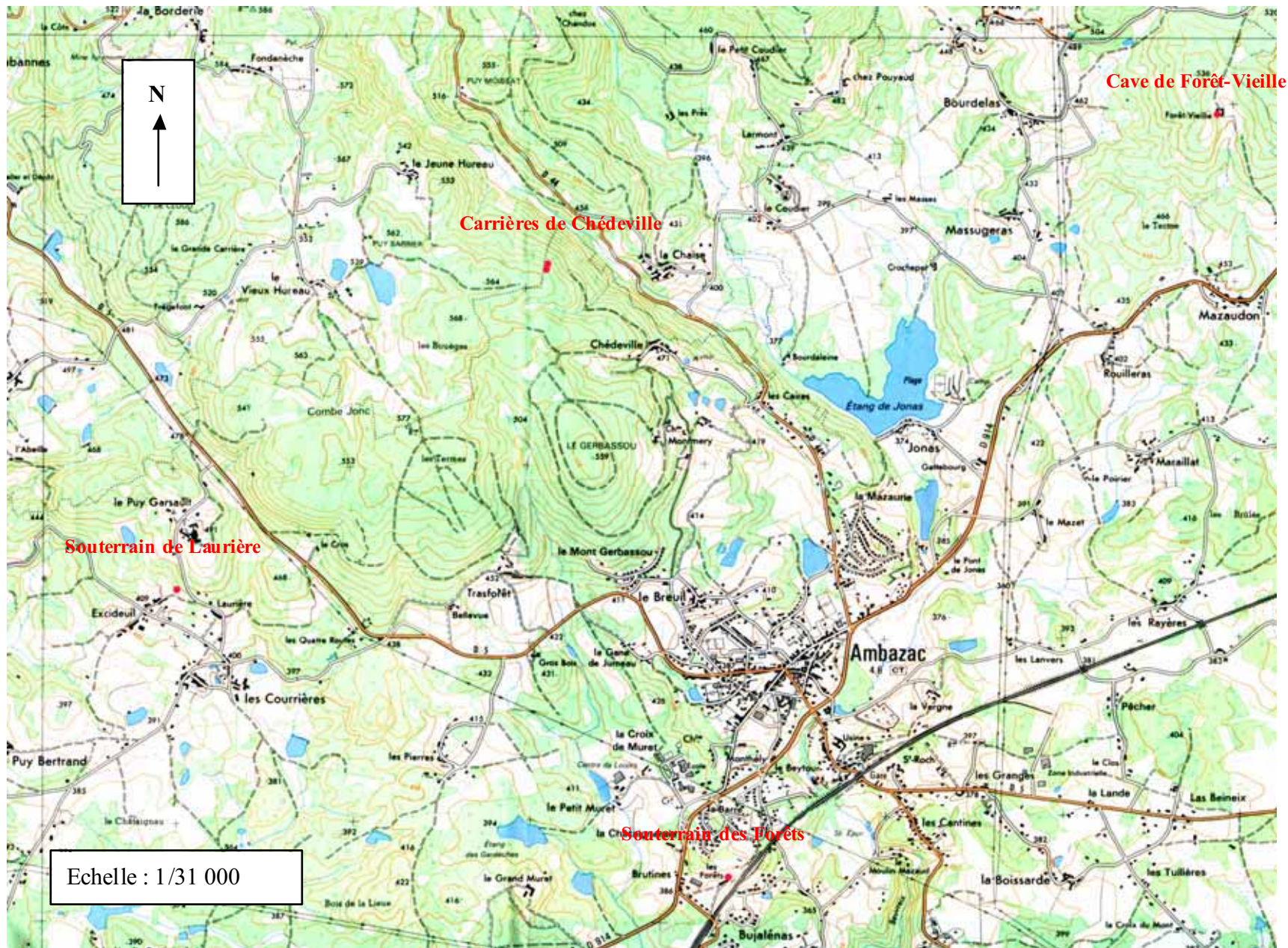
Les gîtes concernés sont relativement diversifiés quant à leur nature.

Deux gîtes, le premier situé au lieu-dit « Barlette » (St-Sylvestre), le second au lieu-dit « Forêts-Vieilles » (Ambazac), correspondent à des caves voûtées.

L'un des deux gîtes localisés au lieu-dit « La Barre » (St-Sylvestre) est un souterrain, l'autre une cave creusée dans le tuf.

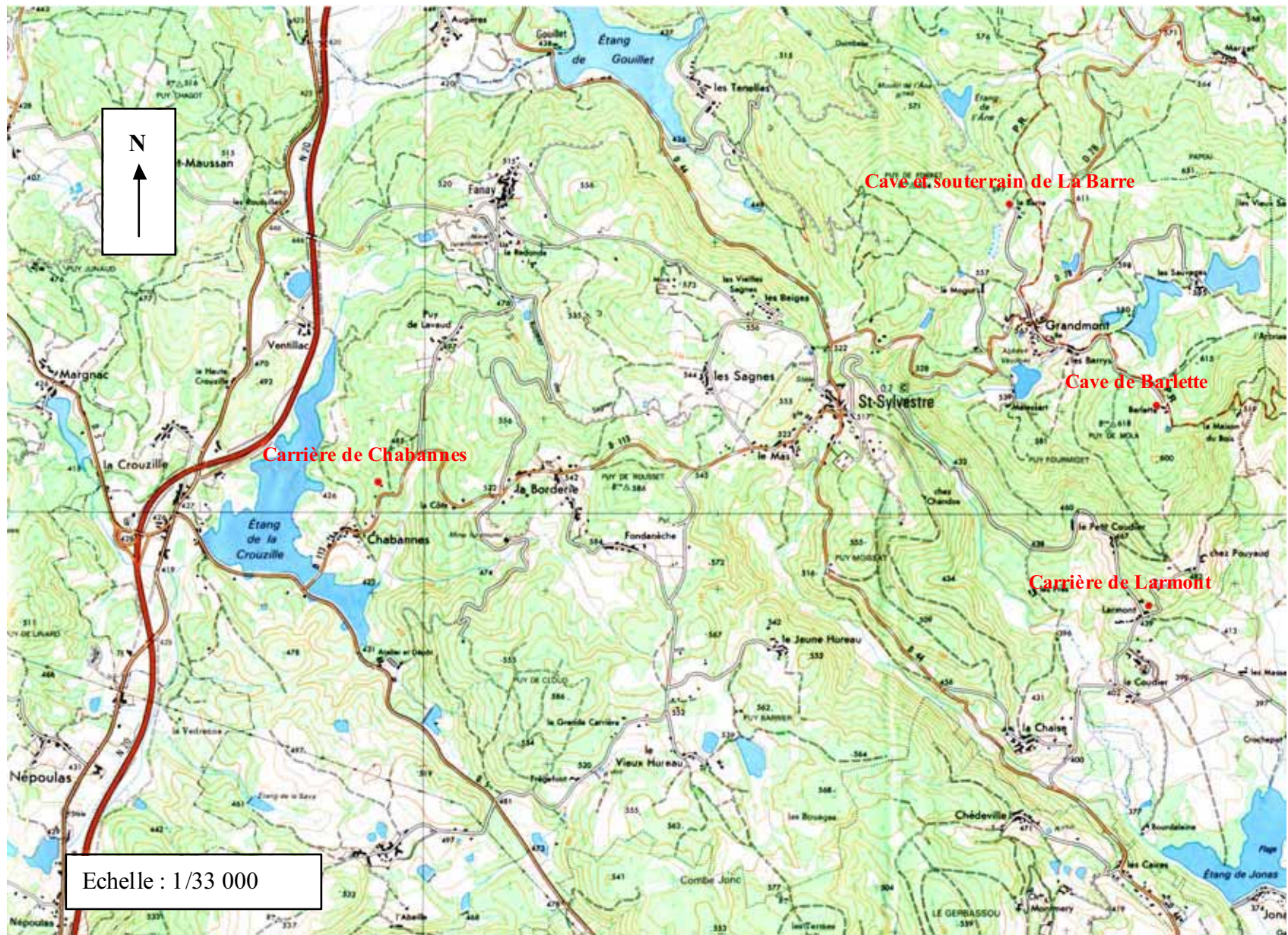
Aux lieux-dits « Les Forêts » (Ambazac) et « Laurière » (Ambazac), les chauves-souris hibernent dans une galerie souterraine.

A « Chabannes » (St-Sylvestre), à « Larmont » (St-Sylvestre) et à « Chédeville » (Ambazac), les Chiroptères trouvent refuge dans d'anciennes carrières pendant l'hiver.



(source : carte I.G.N. 1/25 000° n°2030 E - Ambazac)

Carte n°2. Localisation des sites d'hibernation situés sur la commune d'Ambazac (87)



(source : carte I.G.N. 1/25 000° n°2030 E - Ambazac)

Carte n°3. Localisation des sites d'hibernation situés sur la commune de Saint-Sylvestre (87)

## **B) Gîtes de reproduction**

En plus d'abriter de nombreux sites d'hivernation, les monts d'Ambazac comptent deux sites remarquables de reproduction pour le Grand murin et le Petit murin. La localisation de ces deux gîtes est précisée sur la carte n°4.

La première des deux colonies de mise bas prises en compte dans le cadre de ce document d'objectifs se trouve au nord-ouest d'Ambazac, au lieu-dit « La Fabrique », situé sur la commune de Razès, petit village de près de 1000 habitants.

La seconde colonie s'installe tous les ans au lieu-dit « Les Courrières ». Ce hameau, situé sur la commune d'Ambazac, compte une quarantaine d'habitants.

## **C) Terrains de chasse**

Les abords des sites d'hivernation n'ont pas été pris en compte, malgré leur importance pour les chauves-souris. En effet, les redoux hivernaux sont parfois l'occasion de réveils au cours desquels les individus peuvent sortir du gîte d'hivernation pour reprendre leurs activités de chasse à proximité du lieu où ils hibernent.

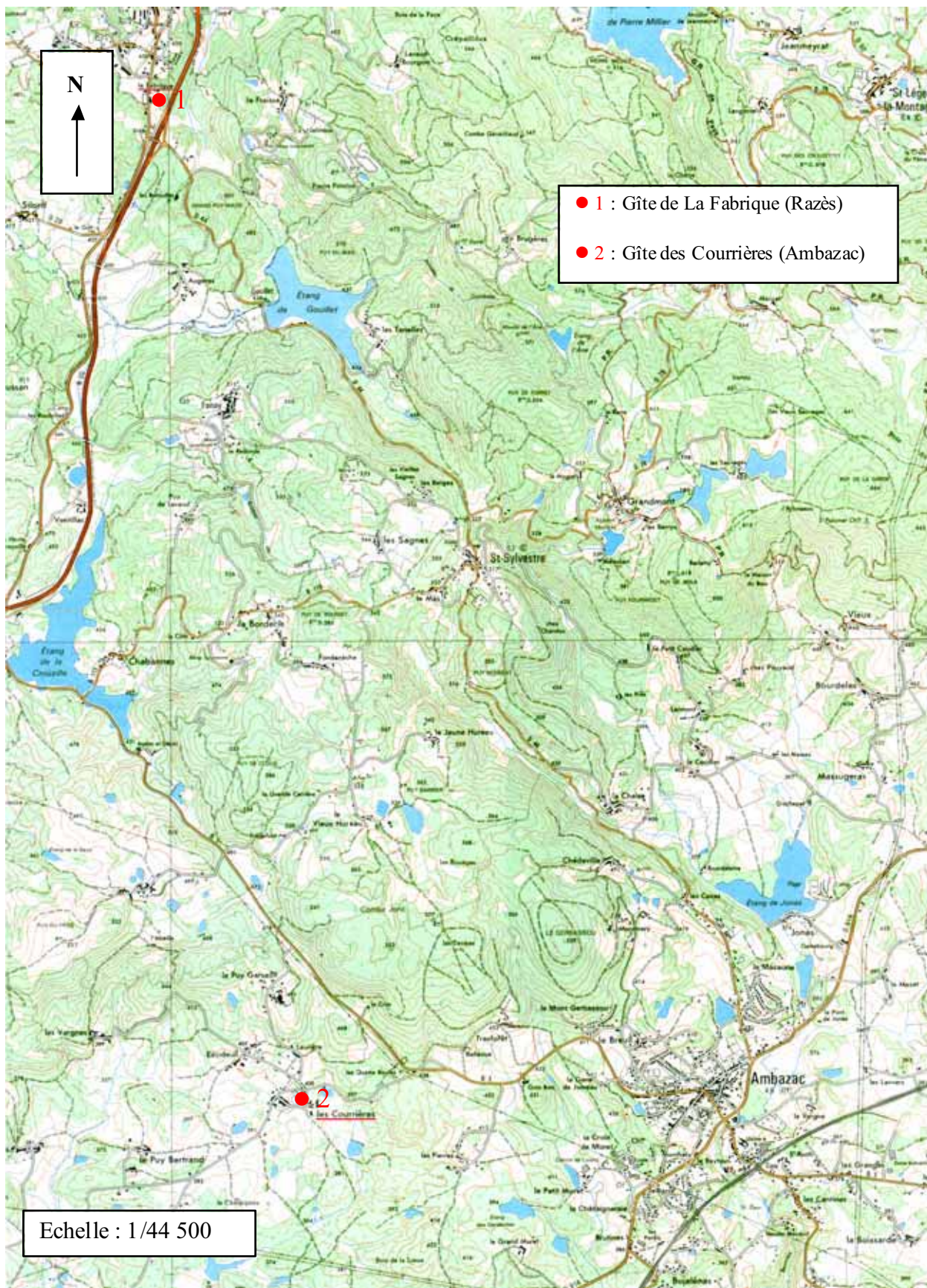
Contrairement aux précédents, les terrains de chasse situés à la périphérie immédiate des gîtes de reproduction ont été pris en considération, en raison notamment de leur importance pour les jeunes dont les capacités de vol sont limitées dans les premiers temps. Les cartes n°5 et n°6 précisent les périmètres de terrains retenus sur la base d'un diagnostic dont la méthodologie et les résultats sont développés dans la troisième partie de ce document. Tous se trouvent soit sur la commune d'Ambazac, soit sur celle de Razès.

## **IV) Situation du site par rapport à l'inventaire Z.N.I.E.F.F.**

L'intérêt écologique de certaines parties du site, notamment pour les chauves-souris, a déjà été souligné par leur inscription à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).

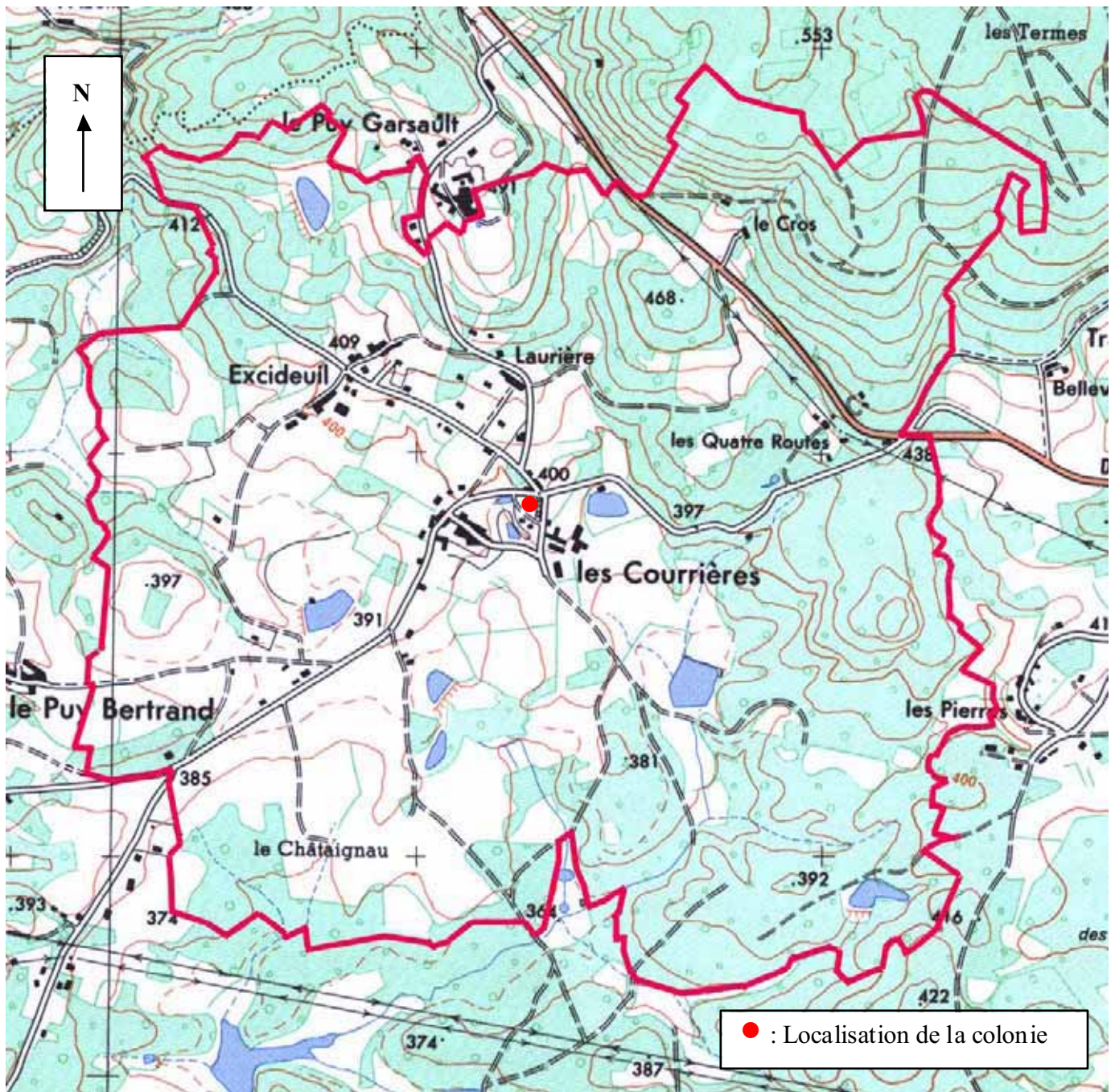
Lancé par le Ministère de l'Environnement, cet inventaire a pour ambition de doter les collectivités locales d'un outil de connaissance des milieux naturels. Le simple fait, pour un milieu naturel, d'être répertorié dans l'inventaire Z.N.I.E.F.F. ne lui apporte toutefois aucune mesure de protection légale.

Certaines composantes du site, proposées pour intégrer le réseau Natura 2000, s'inscrivent à l'intérieur du périmètre de certaines Z.N.I.E.F.F. de type I (site précis d'intérêt biologique remarquable du fait de la présence d'espèces ou d'habitats de grande valeur écologique), comme de type II (grands ensembles naturels riches pouvant, par ailleurs, inclure plusieurs zones de type I). Le tableau n°1 dresse la liste des Z.N.I.E.F.F. concernées.



(source : carte I.G.N. 1/25 000° n°2030 E - Ambazac)

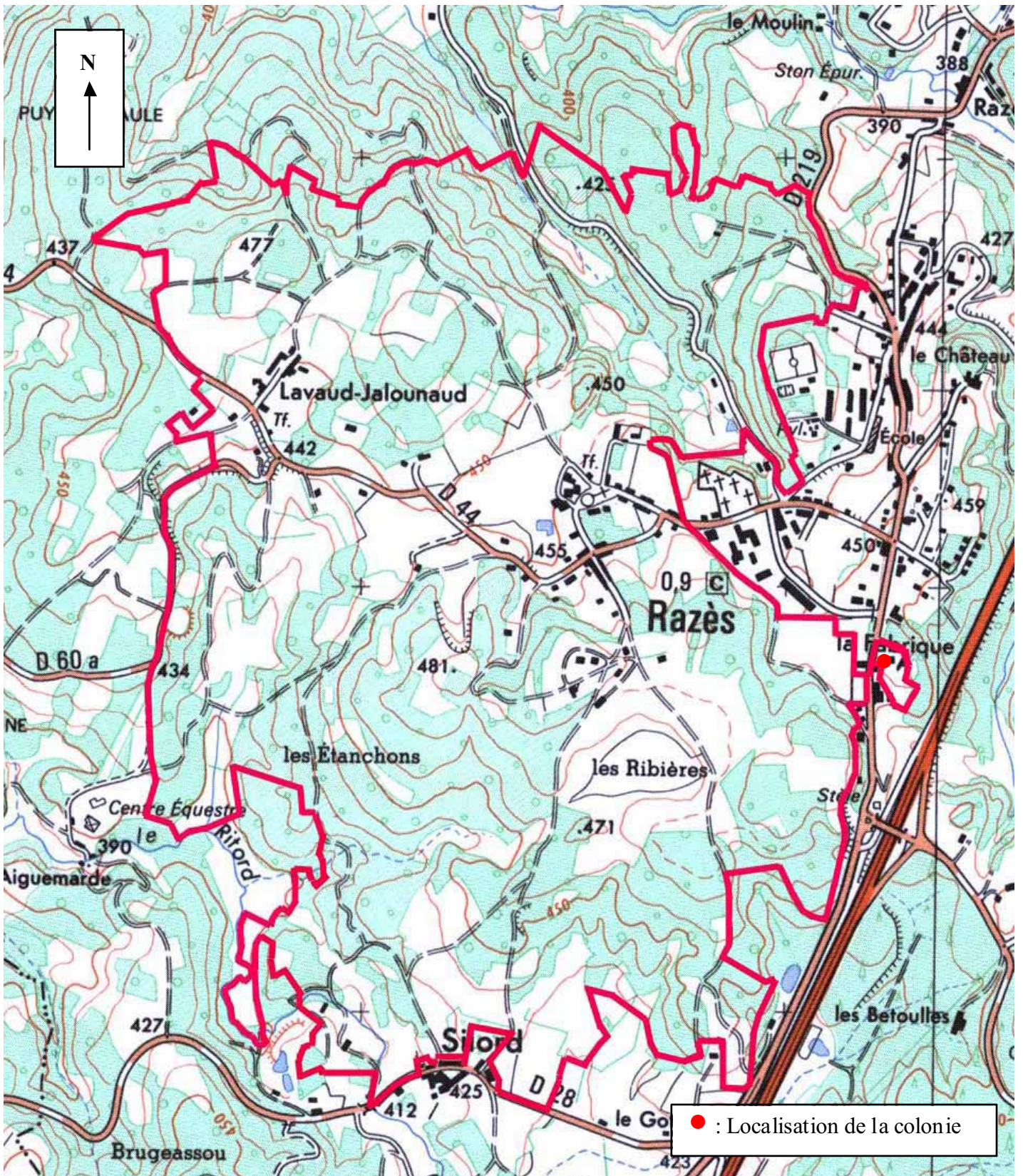
Carte n°4. Localisation des deux sites de reproduction



(source : carte I.G.N. 1/25 000° n°2030 E - Ambazac)

Echelle : 1/13 500

Carte n°5. Périmètre proposé pour le site Natura 2000  
 autour de la colonie de mise bas située au lieu-dit « Les Courrières »  
 (commune d'Ambazac ; 87)



(source : carte I.G.N. 1/25 000° n°2030 E - Ambazac)

Echelle : 1/12 500

Carte n°6. Périmètre proposé pour le site Natura 2000  
 autour de la colonie de mise bas située au lieu-dit « La Fabrique »  
 (commune de Razès ; 87)

Nom	Type	Superficie	Code régional	Code S.P.N.	Commune(s) concernée(s) dans le cadre du document d'objectifs
Monts d'Ambazac et Vallée de la Couze	II	11 262 ha	87 000 024	740006188	Ambazac, Razès, Saint-Sylvestre
Monts d'Ambazac : Bois et caves de la zone centrale	I	1 353 ha	87 000 031	740120060	Ambazac, Saint-Sylvestre
Site à chauves-souris des Monts d'Ambazac : Les Courrières	I	7 ha	87 000 037	740120053	Ambazac
Site à chauves-souris des Monts d'Ambazac : Mine de Chabannes	I	19 ha	87 000 036	740120056	Saint-Sylvestre

Tableau n°1. Z.N.I.E.F.F. totalement ou partiellement incluses dans le périmètre Natura 2000 proposé

## V) Surface du site

Le site Natura 2000 prend la forme de deux grands ensembles distincts, englobant les terrains de chasse les plus favorables au Grand murin autour des deux nurseries (cartes n°5 et n°6).

A ces derniers s'ajoutent les 10 souterrains *sensu-stricto*. Ces différents gîtes d'hibernation sont situés en dehors des deux périmètres majeurs et ils s'insèrent dans un cercle de 3,5 km de rayon, dont le centre se situerait vers le lieu-dit « Chédeville » (commune d'Ambazac).

La surface du site correspond donc à la somme des deux grandes unités, couvrant une superficie totale de 691 ha.

## VI) Contexte géologique

### A) Vue d'ensemble des Monts d'Ambazac (carte n°7)

Le Limousin s'inscrit à la frontière de deux grandes provinces géologiques : le Bassin d'Aquitaine et le Massif central représenté par des formations cristallines, majoritaires dans la région. Seul le bassin de Brive-la-Gaillarde appartient aux formations sédimentaires.

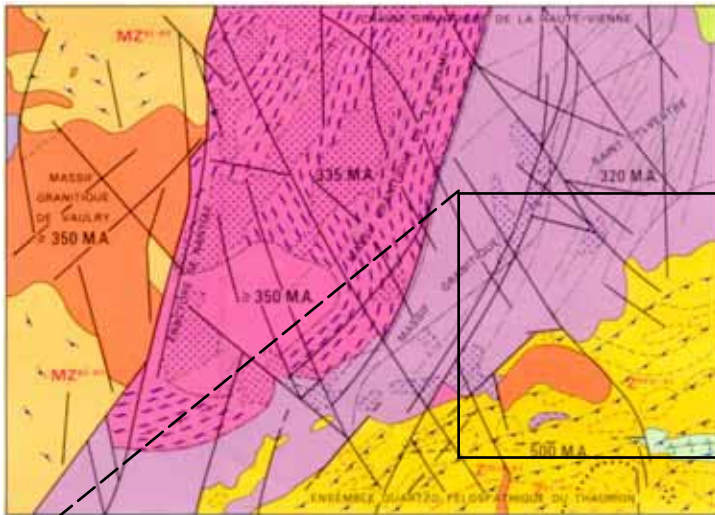
Le sous-sol des Monts d'Ambazac, tout comme celui de l'ensemble des plateaux de la région, est donc cristallin, constitué soit de roches métamorphiques, soit de roches magmatiques.

Les roches métamorphiques proviennent de la transformation de roches initiales, engendrée par l'orogénèse varisque. Lors de la formation de cette chaîne hercynienne, entre le Dévonien (-410 Ma à -360 Ma) et le Permien (-295 Ma à -245 Ma), des matériaux de l'écorce se sont trouvés comprimés et enfoncés dans le manteau. Soumis à une augmentation de pression et de température, à des aplatissements ou à des étirements, les roches se sont modifiées minéralogiquement et structuralement. En fonction de la nature de la roche d'origine, de la profondeur d'enfouissement, diverses roches sont apparues. Les affleurements du socle métamorphique se singularisent par une disposition en bancs superposés et une structure feuilletée des échantillons. Celle-ci est déterminée soit par des micas abondants disposés selon des surfaces parallèles dans les micaschistes, soit par une alternance de rubans aux minéraux sombres (mica noir, amphibole) ou clairs (quartz, feldspath) dans les gneiss (Atlas du Limousin).

A côté de ces roches métamorphiques, nées avec l'orogénèse varisque, sont apparues des roches magmatiques post-métamorphiques, entre le dévonien et le carbonifère (-360 Ma à -295 Ma). Les roches magmatiques dérivent de la cristallisation des magmas par refroidissement. Ils se forment par fusion partielle des roches de l'écorce et reçoivent parfois l'appoint de liquides issus du manteau. La texture typique des roches magmatiques correspond à une association de minéraux en grains ne possédant aucune orientation particulière (structure grenue équante des roches granitiques).

### B) Gros plan sur les sites d'hibernation

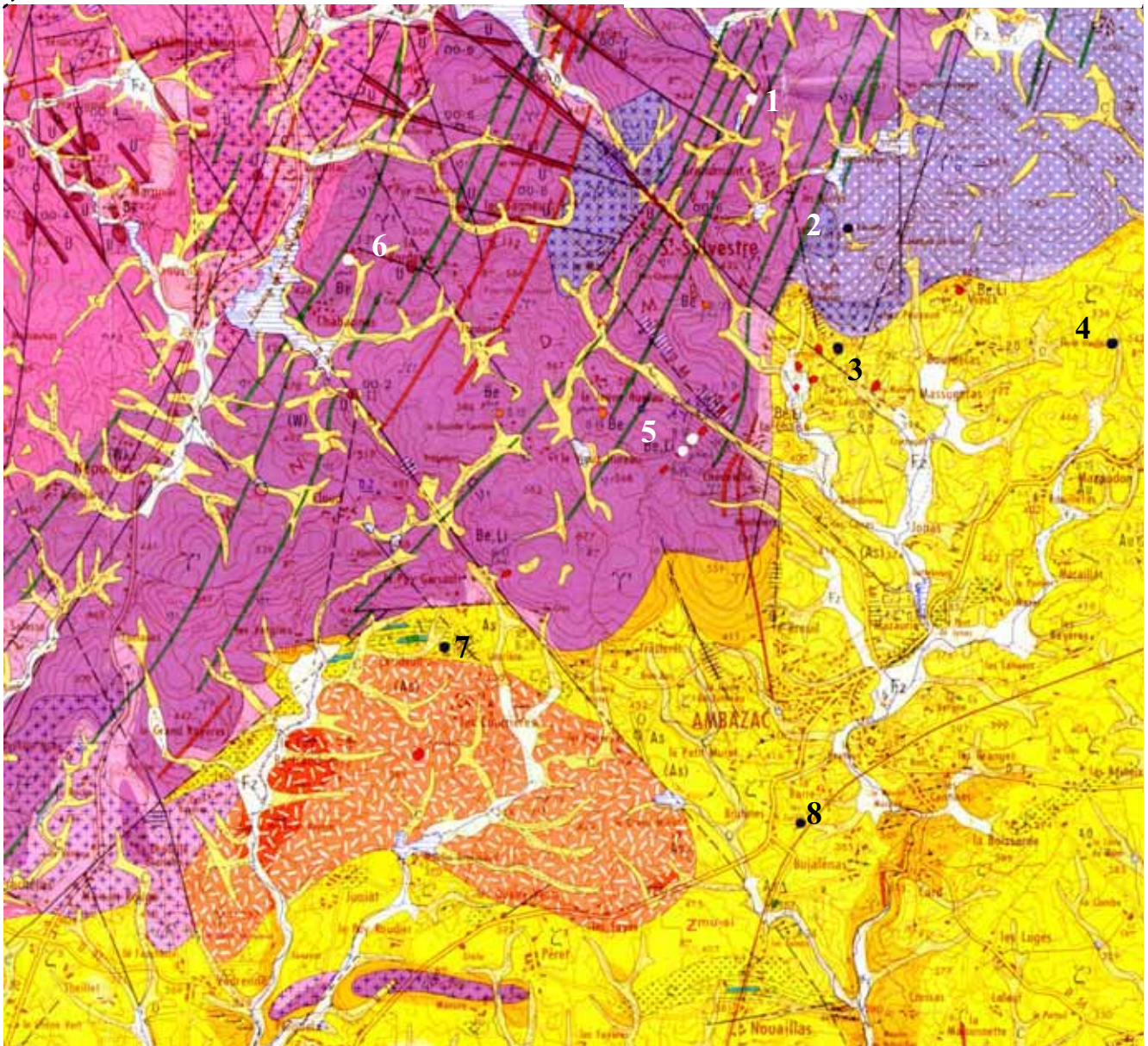
Comme le montre l'agrandissement de la carte géologique d'Ambazac (carte n°7) et son esquisse structurale, le secteur, sur lequel se trouvent les souterrains, rassemble des roches métamorphiques mais également des roches magmatiques.



- Légende de la carte n°7
- 1 : Cave et souterrain de La Barre
  - 2 : Cave de Barlette
  - 3 : Carrière et souterrain de Larmont
  - 4 : Cave de Forêt-Vieille
  - 5 : Carrières de Chédeville
  - 6 : Carrière de Chabannes
  - 7 : Souterrain de Laurière
  - 8 : Souterrain des Forêts

Schéma structural de la carte géologique d'Ambazac

(source : B.R.G.M. - Carte d'Ambazac XX-30)



Carte n°7. Nature géologique des terrains sur lesquels se trouvent les sites d'hibernation

Les souterrains des Forêts, de Laurière et de Larmont ont été creusés dans l'ensemble quartzofeldspathique du Taurion, constitué de roches métamorphiques, plus précisément de gneiss isogranulaire à deux micas. La roche type est homogène, leucocrate, à débit massif, sans structure régulière visible mais avec des variations internes diffuses de la taille du grain, de l'intensité de la foliation, de l'abondance des micas. Pétrographiquement, ces roches sont essentiellement constituées de quartz, feldspath potassique (microcline) et plagioclase acide. Leur texture est soit granoblastique homogène avec assemblage isogranulaire de quartz, feldspaths et micas disséminés, soit hétérogène, granulée ou engrenée, avec quartz et feldspath différenciés et lits micacés. L'action des eaux de lessivage sur ce type de roche conduit à la formation d'une arène par désagrégation des feldspaths et l'altération des micas. La facilité à creuser dans ce genre de substrat explique certainement l'abondance des souterrains, aux fonctions diverses, dans ce secteur.

Les gîtes de La Barre et de Barlette s'ouvrent, quant à eux, dans le massif leucogranitique de Saint-Sylvestre. Les caractères chimico-minéralogiques, de structure et de texture varient dans l'espace mais la structure grenue équante est commune aux deux sites. Le souterrain et la cave de La Barre ont été creusés dans un leucogranite à deux micas, à tendance alcaline, essentiellement à microcline perthitique. De longs filons parallèles microgranitiques et de lamprophytes (minette) strient cet ensemble. A la Barre, il s'agit de leucogranite alcalin sodique, à un ou deux micas, à orthose très perthitique, marqué par la présence de grandes plages globuleuses monocristallines de quartz.

Les trois carrières doivent leur existence à la formation de filons de pegmatites à l'intérieur (cas des carrières de Chabannes et de Chédeville) ou à proximité immédiate (cas de la carrière de Larmont) du leucogranite de Saint-Sylvestre. Les pegmatites de la Haute-Vienne jouissent d'une grande célébrité car elles ont largement été exploitées dans les Monts d'Ambazac.

### **C) Activités minières dans les Monts d'Ambazac**

#### **1) Carrières de pegmatites** (source : guide géologique de la Haute-Vienne ; 1967)

Les Monts d'Ambazac renfermaient de la pegmatite dans de nombreux secteurs et en quantités suffisantes pour en justifier l'exploitation. Il s'agit d'une roche magmatique silicatée dont les cristaux, fréquemment automorphes, sont de grande taille (un à plusieurs centimètres ou décimètres, parfois plus du mètre). Elle est liée le plus souvent à des granitoïdes ou à des migmatites, et ses minéraux essentiels sont alors ceux du granit : quartz, feldspath (microcline perthitique fréquent), mica, (muscovite surtout). Par ailleurs, par concentration d'éléments normalement rares (Li, No, Ta, Zi, U, Th, lanthanides, etc., qui peuvent donner lieu à exploitation) se forment des minéraux particuliers dits pneumatolytiques : lépidolite, phlogopite, topaze, béryl, tourmaline, etc.

Les pegmatites des Monts d'Ambazac ont été exploitées au cours du XIXe siècle pour leur kaolin (résultant de l'altération de roches magmatiques acides et riches en feldspaths potassiques et pauvres en minéraux ferromagnésiens) et le feldspath nécessaires à l'industrie porcelainière de Limoges. Elles appartiennent néanmoins, pour l'importance des gisements et la taille des minéraux, à une catégorie très modeste : leur tonnage extrait se chiffre en dizaines, centaines de tonnes au plus ; la taille des cristaux les plus gros en décimètres, leur poids, en kilogrammes. Toutefois, elles sont maintes fois citées dans la littérature géologique

pour les espèces minérales rares découvertes au cours de leur exploitation. La carte n°8 montre la localisation de la soixantaine de carrières, parmi lesquelles comptent celles de Chabannes, de Larmont (appelé Lhermont) et celles de Chédeville, creusées dans ce secteur du Limousin uniquement pour tirer profit de cette roche.

Les pegmatites des Monts d'Ambazac se rattachent à deux grandes familles physico-chimiques, avec chacune leurs espèces minérales caractéristiques. Il s'agit :

- soit de pegmatites potassiques, à feldspath microcline dominant ;
- soit de pegmatites sodolithiques, où le feldspath potassique est plus ou moins largement remplacé par un feldspath purement sodique, l'albite, accompagné de minéraux lithiques.

Les premières sont représentées par les pegmatites du nord-ouest et de l'ouest des Monts d'Ambazac ; les secondes par celles du sud et du sud-est. En réalité, des types de transition peuvent être observés autour de la Crozille.

Les exploitants des carrières trouvaient précisément à Chabannes et à Chédeville des pegmatites de natures différentes. En effet, si les pegmatites exploitées à Chédeville étaient purement de type sodolitique, celles de Chabannes faisaient la transition vers les pegmatites potassiques du nord-ouest et de l'ouest des Monts d'Ambazac.

## **2) Mines d'uranium**

Par ses mines en activité et par ses réserves, le Limousin est devenu la plus importante province uranifère française dans les années soixante. La production issue des Monts d'Ambazac, où l'essentiel de l'exploitation s'est faite entre Saint-Sylvestre et Compreignac, a été extrêmement importante. Les principaux gisements se situent à Margnac et à Fanay.

De nombreuses cavités, résultant de l'exploitation de l'uranium, sont aujourd'hui encore ouvertes dans les Monts d'Ambazac et plusieurs abritent des chauves-souris en hibernation. Néanmoins, aucune des 10 cavités proposées pour intégrer le site Natura ne doit son origine à ce type d'activité.

## **3) Mines d'or**

L'or a été exploité dans les Monts d'Ambazac. A titre d'exemple, au lieu dit « Laurière », nom révélateur, le site du Grand-Bois giraud a été exploité jusqu'en 1939.

Cette activité n'est toutefois pas, là non plus, à l'origine de l'une des cavités proposées pour intégrer le réseau Natura 2000.



## **VII) Contexte agro-sylvo-pastoral**

Les Monts d'Ambazac constituaient jadis le domaine du mouton, représenté par la race rustique de Compreignac. L'élevage bovin a ensuite pris le pas, de telle sorte que la région produisait, en 1914, plus du quart des viandes expédiées hors Limousin.

Cette époque est déjà loin et la déprise agricole est beaucoup plus d'actualité en Limousin où la diminution du nombre d'exploitations agricoles a été, et continue à être, rapide et régulière (45 905 en 1970, 36 695 en 1979, 30 812 en 1988, 21 406 en 2000). Ce phénomène est encore plus accentué dans les Monts d'Ambazac, comme sur l'ensemble des hautes terres limousines.

L'arrêt, ou tout au moins la régression de l'ensemble de ces activités, a conduit à une mutation de l'environnement, dont la résultante est un pays touristique aux atouts multiples.

## **VIII) Contexte touristique**

Les hameaux de moellons de granit à gros grains des maisons rurales, les nombreux cours d'eau, l'importance de la couverture forestière (taux de boisement compris entre 30 et 70 % selon les communes), dominée par la hêtraie malgré une intensification de l'enrésinement depuis l'après guerre, entrent dans la composition de paysages étonnants, devant lesquels il est difficile de rester indifférent. L'aménagement de plusieurs lacs à la baignade, dont celui de Saint-Pardoux, favorise la venue de nombreux touristes pour lesquels campings, gîtes, chambres d'hôtes et autres structures d'accueil fonctionnent.